

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 OCTOBRE 2017

2017/63 - CONTRAT LOCAL DE SANTÉ – SUBVENTIONS AUX COLLEGES GUY MOLLET ET JEAN ZAY

Le Conseil Communal de Lomme et le Conseil Municipal de Lille ont validé le Contrat Local de Santé Lille Hellemmes Lomme en date du 12 décembre 2012, afin de soutenir les actions de prévention et d'éducation à la santé mises en place par les collèges.

Action portée par le collège Guy Mollet :

Un projet s'intitulant « Ma santé et moi : armé pour faire les bons choix » est mis en place au collège Guy Mollet.

Cette action a pour objectifs d'informer et sensibiliser tous les collégiens, de la 6^{ème} à la 3^{ème}, sur les comportements favorables à la santé, de développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, développer l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome et faire face à la pression du groupe, découvrir de nouvelles activités sportives.

Le coût global du projet s'élève à 2 545 € pour l'année scolaire 2017/2018 et se présente comme suit :

Dépenses		Recettes	
Semaine sport et santé :		Commune de Lomme.....	600,00
• Transport.....	640,00	Fonds Social Européen.....	100,00
• Capoeira.....	300,00	Etablissement Public Local	
• Base des 6 Bonniers.....	980,00	D'enseignement Guy Mollet.....	100,00
• Alimentation (Petit déjeuner).	125,00	Familles.....	900,00
• Association Farfadet Cie.....	500,00	Programme Educatif Départemental...	595,00
		Assurance Sportive UNSS.....	250,00
Total.....	2.545,00	Total	2 545,00

Action portée par le collège Jean Zay :

Un projet s'intitulant « Ma Santé et Moi : être armé pour faire les bons choix et Parcours Santé » est mis en place au collège Jean Zay.

Cette action a pour objectifs d'informer et sensibiliser les jeunes sur les comportements favorables à la santé, de développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, de développer l'estime de soi et la capacité à s'affirmer devant un choix autonome et faire face à la pression du groupe.

.../...

Le coût global du projet s'élève à 990 € pour l'année scolaire 2017/2018 et se présente comme suit :

Dépenses	Recettes
Petit déjeuner..... 125,00	Commune de Lomme..... 600,00
Fruits pour la récré..... 200,00	Département (ProgrammeEducatif
Association Farfadet cie..... 500,00	Département du Collégien)..... 200,00
Diététicienne..... 165,00	Fonds Social Européen..... 100,00
	Etablissement Public Local
	d'enseignement Jean Zay..... 90,00
Total..... 990,00	Total 990,00

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ **AUTORISER** le versement d'une subvention de 600 € au Collège Guy Mollet (SIRET n° 195 945 233 00011) et une subvention de 600 € au collège Jean Zay (SIRET n°195 931 779 00019)

◆ **IMPUTER** la dépense au chapitre 65 - fonction 512 - article 65737 - Opération n°1108 « Autres établissements publics locaux » - Code service NGB

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme